

délégués - en exercice ...	97
- présents	52
Pouvoirs	07
Total votants	58

Affaire n°159/12-2024

RETRAIT DE LA DELIBERATION N°150/10-2024
DU 7 OCTOBRE 2024 PORTANT MISE EN ŒUVRE
DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU
BENEFICE DU PRESIDENT.

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 9 décembre 2024**

L'An deux mil vingt-quatre le lundi 9 décembre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 2 décembre 2024 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Gilles Bord

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Nicole VIBERT, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Stéphane SOUVIE-LAUYAT, Daniel SARAZIN, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles BORD, Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Fernande TREZENTOS-OLIVEIRA, Thierry TASD'HOMME, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires et Marie-Elisabeth GUEZODJE, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Laurent GAUTIER, Claude SEVESTE, titulaires et Patrick OFFROY suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVAL, titulaires et Alexis TIMECHINAT, Eric PIASECKI, Régis THAUVIN, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M. Anthoine à M. Bonvoisin (CCBRC)
- de M. Ghozlane à M. Bord (CAPVM)
- de M. Oumari à M. Becquart (CAPVM)
- de M. Foubert à M. Tabuy (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Green à M. Gautier (CCPB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Thomas Berthon, Deborah Bernard, Jean-Pierre Meudec, Nathalie Semonsu

Excusés : Jean-Pierre Fernandes, Virginie Brinjean.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasselet, Pascale Prunet, Joël Bigot, Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Yannick Ponce, Michelle Bouilland-Chauveau, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente

Excusé : Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Nicolas Bourdelet, Yamina Amara.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Eric Serafin-Bonvarlet

Excusés : Suzanne Barnet, Patrick Vordonis, Patrick Salmon, Christine Fleck, Frédéric Marcoux, Ziain Tadjine.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tétart, Thierry Maurer, Yann Lemaulf, Sébastien Gateau, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, Nathalie Robaey, François Moratille, Hugues Marcelot, Laudiane Meigne-Portes

Excusés : David Vicente, Laurence Barboux.

159/12-2024 Retrait de la délibération n°150/10-2024 du 7 octobre 2024 portant mise en œuvre de la protection fonctionnelle au bénéfice du Président :

Par une délibération n°150/10-2024 du 7 octobre 2024, le comité syndical a accordé le bénéfice de la protection fonctionnelle à Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Président du SIETOM, suite à différents courriers anonymes mettant en cause sa probité reçus au mois de juin 2024 et notifiés aux maires des communes de Presles-en-Brie, Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers, Fontenay-Trésigny, Châtres, Marles en Brie, les Chapelles Bourbon, Val Bréon, à la Chambre régionale des comptes et à la gendarmerie.

Toutefois, la loi n°2024-247 du 21 mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux supprime désormais l'intervention de l'assemblée délibérante pour accorder la protection fonctionnelle aux élus.

Le vote d'une délibération n'est donc plus nécessaire pour accorder la protection fonctionnelle à monsieur Dominique RODRIGUEZ, en sa qualité de Président du SIETOM et la délibération n° 150/10-2024 du 7 octobre 2024 doit donc être retirée.

Entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Vice-Président,

Vu la loi n°2024-247 du 21 mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le vote d'une délibération n'est donc plus nécessaire pour accorder la protection fonctionnelle au Président,

*Le Comité Syndical décide de **RETIRER** la délibération n°150/10-2024 du 7 octobre 2024 accordant le bénéfice de la protection fonctionnelle au Président du SIETOM.*

Ne participe pas au vote : le Président, Dominique Rodriguez.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 10 décembre 2024.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le 1^{er} Vice-Président,
Dominique BECQUART.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.